

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1 du 2 janvier 1961 :

n° 1

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

2 janvier 1961

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro

31 janvier 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité de première mise d'équipement de 25.000 francs Djibouti (vingt cinq mille) est accordée à M. Ahmed Dini, technicien de la Santé Publique (indice 180), bénéficiaire d'une bourse d'études de la Communauté Economique Européenne qui doit se rendre à l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers (Belgique), pour y recevoir une formation spécialisée. Une avance d'un mois de rémunération mensuelle est accordée à M. Ahmed Dini. Le montant de cette avance sera prélevée par quart sur la rémunération prévue ci-dessus, pour compter du mois de février 1961. Pendant toute la durée de ce stage, M. Ahmed Dini continuera à bénéficier de la solde, des accessoires de solde et des prestations familiales aw'il percevait dans la position de service à Djibouti. Les dépenses prévues ci-dessus seront supportées par le budget local, chapitre XII, article 1er, paragraphe III (exercice 1960).